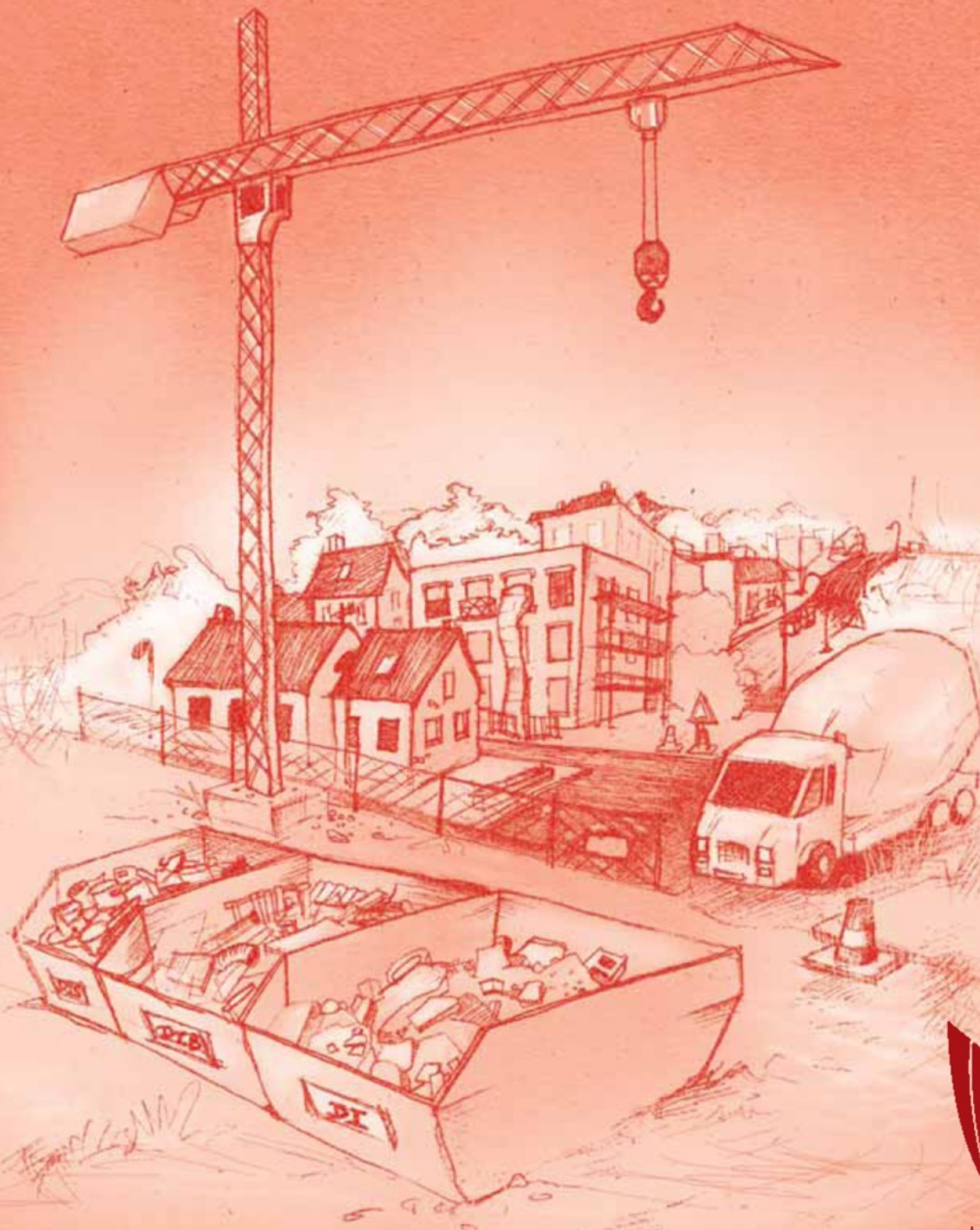


# La gestion des déchets du BTP dans la Manche

POUR UN TRI ET UNE ÉLIMINATION OPTIMISÉS



GUIDE PRATIQUE

**LA MANCHE**  
CONSEIL GÉNÉRAL

## Ont participé à l'élaboration de ce document :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie – Direction des Actions Industrielles
- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) de Basse-Normandie
- Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Manche
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche
- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) de la Manche
- Conseil Général de la Manche – D.A.M.E.
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) de la Manche
- Fédération Française du Bâtiment (FFB) de Basse-Normandie
- Fédération Française du Bâtiment (FFB) - Section Manche
- Fédération Régionale du Bâtiment et des Travaux Publics (FRTP) de Normandie

## Avec le concours financier de :



Maison du Département - 98, route de Candol - 50008 Saint-Lô cedex  
Tél. 02 33 05 95 00  
Site Internet : [www.cg50.fr](http://www.cg50.fr)

CRÉDITS PHOTOS : CG50 • CHAMBRE DE MÉTIERS 50 • L.PERQUIS/ADEME • R.BOURGUET/ADEME •  
FFB LANGUEDOC-ROUSSILLON • FNSEA • VALOR SERVICES